Covid-19 : mesures de soutien aux entreprises

L’activité de votre entreprise est impactée par le Coronavirus COVID-19. Quelles sont les mesures de soutien et les contacts utiles pour vous accompagner ?

Face à l’épidémie du Coronavirus COVID-19, le gouvernement a mis en place des mesures de soutien immédiates aux entreprises :

1. Des délais de paiement d’échéances sociales et/ou fiscales (URSSAF, impôts directs) ;
2. Dans les situations les plus difficiles, des remises d’impôts directs pouvant être décidées dans le cadre d'un examen individualisé des demandes ;
3. Le report du paiement des loyers, des factures d'eau, de gaz et d’électricité pour les plus petites entreprises en difficulté ;
4. Une aide de 1 500 euros pour les plus petites entreprises, les indépendants et les microentreprises des secteurs les plus touchés grâce au fonds de solidarité ; ici
5. La mobilisation de l’Etat à hauteur de 300 milliards d’euros pour garantir des lignes de trésorerie bancaires dont les entreprises pourraient avoir besoin à cause de l’épidémie ;
6. Un soutien de l’Etat et de la Banque de France (médiation du crédit) pour négocier avec sa banque un rééchelonnement des crédits bancaires ;
7. Le maintien de l'emploi dans les entreprises par le dispositif de chômage partiel simplifié et renforcé ;
8. L’appui au traitement d’un conflit avec des clients ou fournisseurs par le Médiateur des entreprises ;
9. La reconnaissance par l’Etat et les collectivités locales du Coronavirus comme un cas de force majeure pour leurs marchés publics. En conséquence, pour tous les marchés publics d’Etat et des collectivités locales, les pénalités de retards ne seront pas appliquées.

Retrouvez les fiches pratiques en téléchargement (voir ci-contre)

Documents
1. Comment bébéficier des délais de paiement d'échéances sociales et/ ou fiscales ?
2. Comment bénéficier d'une remise d'impôts directs ?
3. Comment bénéficier des reports des loyers, des factures d'eau, de gaz et d'électricité ?
4. Comment bénéficier de l'aide de 1500 euros du fonds de solidarité ?
5. Comment bénéficier des prêts de trésorerie garantis par l'Etat ?
6. Comment bénéficier de la médiation du crédit pour négocier avec sa banque un rééchelonnement des crédits bancaires ?
7. Comment bénéficier du dispositif de chômage partiel ?
8. Comment bénéficier du médiateur des entreprises en cas de conflit ? ?
Etre accompagné dans vos démarches, contacter votre CCI ou votre CMA

Liens utiles
En savoir plus sur economie.gouv.fr